



SURVEILLANT DE NUIT EN SECTEUR SOCIAL, MEDICO-SOCIAL ET SANITAIRE

CERTIFICAT DE
QUALIFICATION
PROFESSIONNELLE

Délivré par la
CPNE-FP /
OPCO SANTE

100%

de réussite
promotion 2020

100%

d'insertion
professionnelle 2020

CONDITION D'ACCÈS

Aucun pré requis

FRAIS D'INSCRIPTIONS ET FORMATION

2940 €

CONTACTS

Pôle Accueil et
Orientation

04 92 07 77 97
info@iests.com

DÉPARTEMENT

**MÉTIERS DE
PROXIMITÉ**

LE MÉTIER

Le Surveillant de Nuit est un maillon incontournable de la vie institutionnelle. Il intervient auprès d'enfants ou d'adultes fragiles ou dépendants dont les nuits peuvent être agitées. Il assure la surveillance la nuit, adaptée à la dimension éducative et garantit la sécurité des personnes et des biens.

Son intervention vise à créer les conditions favorables au sommeil des résidents.

Il prévient également et gère les incidents, les intrusions ou les fugues. Il connaît les conditions à tenir en cas d'urgence, repère, anticipe et intervient. Dans les situations de tension, il évalue et s'attache à les désamorcer.

Il accompagne les usagers dans une continuité avec l'accompagnement du jour en coopération et participation au travail éducatif de l'équipe pluridisciplinaire, en conformité avec le projet d'établissement.

LES MISSIONS

- **Garantir** la sécurité des personnes et des biens
- **Sensibiliser** aux risques liés au travail de nuit
- **Garantir** les conditions du repos et l'accompagnement des personnes de nuit
- **Assurer** le relais entre le jour et la nuit
- **Gérer** les situations d'urgence et de tension
- **Travailler** en équipe pluri-professionnelle

LIEUX D'INTERVENTION

En structure collective d'hébergement ou de soins du secteur social ou médico-social et sanitaire.

LA FORMATION

La formation préparant au certificat de qualification délivré par la CPNE-FP SN est d'une durée totale de 245 heures, soit 35 jours de formation de 7 heures. Une période de stage pratique sera à réaliser pour les candidats demandeurs d'emploi.

L'ensemble de la formation, organisée sous la forme de blocs, se déroule sur une amplitude de 10 mois. La formation de SN comprend des blocs communs avec la formation de Maître(sse) de Maison et des blocs spécifiques.

BLOCS COMMUNS

Bloc 2 : 77 h

Participer à l'accompagnement des personnes

- Les problématiques du public (handicaps, exclusion, vieillissement, enfance, adolescence, conduites à risques...)
- Les fondements et méthodes d'accompagnement (intimité, gestion des conflits, éthique, bientraitance ...).

POSSIBILITÉS DE PRISE EN CHARGE

PLUSIEURS VOIES D'ACCÈS EN FONCTION DE VOTRE STATUT :

- Formation éligible à un financement OPCO pour les personnes en cours d'emploi.
- Formation éligible au contrat de professionnalisation (sous réserve que vous trouviez un employeur)
- Formation éligible à l'Aide Individuelle à la Formation (AIF - financement Pôle Emploi)

ACCÈS À LA FORMATION

- Contactez le Pôle Accueil et Orientation de l'IESTS qui étudiera avec vous votre projet de formation.



INSTITUT D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE TRAVAIL SOCIAL
6 RUE CHANOINE RANCE BOURREY 06105 NICE
04 92 07 77 97 - INFO@IESTS.COM



- Techniques permettant de répondre aux besoins d'hygiène et de confort

Bloc 3 : 49 h

**Travailler en équipe pluri-disciplinaire
Participer à la vie institutionnelle**

- Le cadre institutionnel de la fonction (missions, mandats des établissements, cadre réglementaire du secteur, droit du travail, projets...)
- Le travail en équipe pluridisciplinaire (communication professionnelle, devoir de discrétion, prise de parole en réunion...)
- Préparation à la certification (analyse de la pratique, dossier de pratique professionnelle)

BLOCS SPECIFIQUES

Bloc 1 : 56 h

Assurer la sécurité des personnes et des biens

- Rôle et fonction du surveillant de nuit (fonctions, limites et responsabilités...)
- Sécurité des personnes et des biens (typologie des risques, gestion des urgences, protection...)
- Réponse aux besoins d'hygiène et de confort (Principes d'ergonomie, techniques d'hygiène, contexte réglementaire...)
- Travail de nuit (impact sur la santé, concilier vie professionnelle et vie privée...)
- Journées de certification SST et EPI

Bloc 4 : 28 h

Spécificité du travail de nuit

- Spécificités de l'exercice professionnel de nuit
- Santé du/de la professionnel.le de nuit

La formation proposée est conforme au référentiel professionnel des SN validé par la CPNE - FP le 11 Mai 2020.

LIEUX DE FORMATION

NICE - MARSEILLE - AVIGNON

